

# L'Écho Chapellois



## E dito

Madame, monsieur, chers Concitoyens(nes)

Après la mise en place des diverses commissions et représentations de la Commune dans les diverses instances, le Conseil Municipal est en ordre de marche pour assurer les différentes tâches quotidiennes et pour s'engager dans les projets de ce mandat 2020-2026.

La situation financière saine de la Commune doit permettre d'améliorer encore les conditions de vie des Chapelloises et Chapellois et d'engager la réalisation des projets annoncés.

Cependant, la situation pandémique est toujours là et contraire parfois le fonctionnement de la vie associative. Comme vous pouvez le lire, ci-dessous et en page 8 de cet écho, 2 réunions sont prévues pour vous permettre de participer à des réflexions autour d'un projet culturel et d'un projet d'aménagement de l'espace de la vigne et des abords de l'église. N'hésitez pas à y participer pour une prise en compte de tous les avis.

Le Maire,

### **Aménagement de l'espace de la Vigne et de la Place de l'église.**

Une réflexion sur l'aménagement de la Place de Vigne et des abords de l'église est prévue. Les personnes intéressées par ce projet sont conviées à une réunion sur place, **le samedi 26 Septembre, à 10h00.**

Merci de vous inscrire à la mairie au 02.99.92.01.15, par mail à [accueil@lachapellebouexic.fr](mailto:accueil@lachapellebouexic.fr) ou directement à l'accueil de la mairie le matin de 8h45 à 12h15.

Numéro 121  
Septembre 2020

## SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 5
- Jeunesse et Citoyenneté P 6
- Vie Intercommunale P 7
- Vie Culturelle et Vie Economique P 8 à 10
- Vie de l'école P 11 à 12
- Associations P 13 à 16
- Les Comptes-rendus P17 à 27
- Mémento Vie Pratique P 28

# Atelier Couture

L'atelier couture se précise, déjà quelques inscrits ont confirmé leur présence, le début d'activité se fera à partir d'octobre.

## Rappel des conditions de l'atelier :

- 15 ateliers de 2h de septembre 2020 à juin 2021
- Atelier le mercredi de 14h à 16h, à la salle polyvalente de La Chapelle-Bouëxic.
- Encadrement par une intervenante: Adeline Gizard
- Mise à disposition du matériel ou utilisation du matériel personnel.
- Cotisation de 90 € à l'année (pour rémunérer l'encadrante).

Afin de répondre aux attentes des participants et d'orienter l'atelier, nous vous proposons, une réunion de concertation, en présence d'Adeline Gizard, le mardi 22 septembre à 20h00 à la Salle Polyvalente de La Chapelle-Bouëxic.

*Des places sont toujours disponibles pour cet atelier, si vous souhaitez avoir plus d'informations ou vous inscrire, vous pouvez le faire auprès de la mairie ou par mail : [animationlachapelle-bouexic@gmail.com](mailto:animationlachapelle-bouexic@gmail.com).*



# Bouëxic Accueil



A ce jour, au vu de la situation liée au coronavirus, il n'est pas possible de reprendre l'ensemble des activités de Bouëxic Accueil à la normale.

Néanmoins, nous souhaitons faire notre possible pour vous proposer une partie des activités.

Afin d'échanger avec vous, les participants, sur les modalités de reprise, nous vous invitons Vendredi 18 Septembre, à 14h, à la salle polyvalente pour une réunion de concertation.

D'ores et déjà, nous pouvons vous annoncer la reprise de l'atelier réveil corporel, voir l'article page suivante.

# Atelier Réveil Corporel Sénior 2020-2021

Nous vous proposons un atelier appelé Réveil Corporel, encadré par Laetitia Couason, danseuse chorégraphiste et sophrologue, à la **salle polyvalente le mardi matin de 10h30 à 11h45**. Cet atelier a pour but de renforcer l'équilibre, la gestion de l'espace, l'appréhension de certains mouvements (se baisser, aller au sol, trouver des appuis). Renforcer son ancrage, sa stabilité, sa confiance dans les gestes du quotidien par le mouvement dansé et un travail de respiration.

Partage, joie, convivialité, créativité, aisance, autonomie, musicalité sont les maîtres mots de cet atelier qui s'adresse aux hommes et aux femmes désirant rester en forme et curieux de se découvrir autrement.

Venez essayer un premier cours le **22 septembre**, en vous inscrivant au **02.99.92.08.53** ou **06.89.49.43.45** ou par mail : **animationlachapellebouexic@gmail.com**



Restez  
INFORMÉ  
PRÉVENU  
ALERTE



Afin de rester informés sur les différents évènements ou actualités de la Commune, n'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet

**[www.lachapellebouexic.fr](http://www.lachapellebouexic.fr)**

et à installer l'application mobile  
**« Panneau Pocket ».**

## REPAS CCAS



La Municipalité de LA CHAPELLE-BOUËXIC convie, à titre gracieux, toutes les personnes de 70 ans et plus, résidant à LA CHAPELLE-BOUËXIC, au repas annuel qui aura lieu le **Samedi 10 Octobre 2020 à 12h30** à la Salle polyvalente de LA CHAPELLE-BOUËXIC.

Il est possible pour toute autre personne moyennant une participation de 20 € de participer à ce repas.

**Merci de vous inscrire à la mairie au 02.99.92.01.15 avant le 2 octobre prochain.**

**Attention ! En fonction de l'évolution de l'épidémie de Covid 19, le repas pourrait être annulé.**

## AGENDA DES MANIFESTATIONS

- Depuis le mercredi 9 Septembre de 17H15 à 18H00 - Salle polyvalente : cours de Tai Chi Chuan (enfants de 9 à 12 ans) : "L'Ours de terre et ciel" Tai Chi et bâton
- Depuis le mercredi 9 Septembre de 18h45 à 19h45 à la salle polyvalente - Tai Chi Chuan (adultes).
- Mardi 15 septembre à 19h à la salle polyvalente : Assemblée générale du Comité des Fêtes
- Mercredi 16 Septembre 10h15 à 11h15 - Salle polyvalente. Reprise des cours de gym pour adultes
- Jeudi 17 Septembre 19h15 à 20h15 - Salle polyvalente. Reprise des cours de gym (adultes).
- 20h15 à 21h15 : Salle polyvalente - Reprise des cours de zumba (adultes).
- Vendredi 18 Septembre à 14h - Salle polyvalente : Réunion de concertation sur la reprise des activités Bouëxic Accueil.
- Lundi 21 septembre de 16h45 à 17h45 à la salle de motricité : Reprise des cours d'initiation à l'équibre, zumba, coordination (enfants âgés de 5 à 9 ans).
- Lundi 21 septembre - Salle multisports reprise de l'activité multisports
- de 16h45 à 17h45 : enfants Créneau GS – CP :
- de 18h à 19h : Enfants CE1 – CE2 - CM1.
- De 19h30 à 20h30 - Adultes
- Mardi 22 septembre de 10h30 à 11h45 - Salle polyvalente - Reprise des cours «atelier réveil corporel»
- Mardi 22 septembre à 20h00 - Salle Polyvalente - Réunion pour l'atelier couture.
- Mercredi 23 septembre de 10h30 à 12h - Reprise des cours VTT Débutants (7 - 10 ans selon niveau).
- 14h à 15h30 - VTT Initiés (10 ans et +).
- 15h30 à 17h/17h30 - VTT – Groupe compétition (à partir de 12 ans).
- Mercredi 23 Septembre, de 14h à 16h - Bibliothèque - Heure du conte atelier expression artistique
- Vendredi 25 Septembre à 19 h à la salle polyvalente - réunion pour les personnes désirant rejoindre la commission développement culturel de la Commune
- Samedi 26 Septembre à 9h00 au stade municipal. Concours de palets organisé par l'US Chapelloise.
- Samedi 26 Septembre à 10h00 : Réunion pour les personnes intéressées par une réflexion sur l'aménagement de la Place de Vigne et des abords de l'église (sur place).
- Vendredi 2 Octobre à 20h00 - Salle polyvalente - Assemblée générale de l'Amicale Laïque.
- Samedi 3 Octobre à 11h00 : Bibliothèque Municipale - Festival Mil Goul : Lectures et Comptines en Gallo Gratuit.
- Samedi 10 Octobre 2020 à 12h30 à la Salle polyvalente : **Repas du CCAS**
- Mercredi 14 Octobre, de 14h à 16h : Bibliothèque : Heure du Conte spéciale sciences, avec l'association des P'tits Débrouillards
- Cérémonie du 11 novembre plus d'infos dans le prochain écho chapellois.

## C hats Apatrides



« Chats apatrides » est une nouvelle association de protection animale qui œuvre pour la stérilisation des chats errants.

Créée en décembre 2019 par Carole Carbonnel de Val d'Anast qui en est la présidente, l'association Chats Apatrides est destinée à informer sur la nécessité de faire stériliser les chats afin d'éviter les proliférations. « Une chatte peut porter des petits dès l'âge de 5/6 mois, mettre bas à 7/8 mois et alors qu'elle allaite ses petits devenir à nouveau gestants au bout de 15 jours. » Indique Carole Carbonnel. « Elle peut mettre bas jusqu'à 12 chatons et peut générer jusqu'à 4 générations par an. »

La stérilisation est un acte citoyen. Elle réduit le vagabondage des chats en recherche de rapports sexuels, les sédentarise, stoppe complètement les nuisances sonores, olfactives.

La stérilisation est également un acte respectueux de l'animal, on le protège des bagarres, de la malveillance de certains humains, des maladies sexuellement transmissibles (sida du chat ou la leucose du chat). Stérilisé, le chat est en bien meilleure santé et est beaucoup plus heureux.

L'association propose l'aide à la stérilisation des chats errants. « Des vétérinaires partenaires de l'association offrent leur aide sous forme de tarifs spéciaux destinés à aider financièrement notre association » complète la présidente.

« Moyennant une participation aux frais vétérinaires et l'adhésion à l'association, nous pouvons faire bénéficier de ces tarifs des personnes bienveillantes qui accueillent sur leur terrain des chats errants, pour peu qu'elles s'engagent ensuite à continuer à protéger et nourrir ces chats. »

Carole CARBONEL donne également des conseils sur le comportement du chat, ses besoins essentiels, sur les soins basiques tel que déparasitages.

« Une de mes ambitions serait de favoriser la création de sites de Chats libres plutôt que de faire appel aux fourrières afin de "ramasser" les chats. » conclue Carole Carbonnel. Mme CARBONNEL fera du porte à porte au cours du mois de septembre afin de sensibiliser les propriétaires de chats.

**Contact : Carole Carbonnel à Val d'Anast 06.71.80.61.10**

## R ecensement militaire



Tous les jeunes nés entre JUILLET et SEPTEMBRE 2004 doivent se faire recenser **avant le 30/09/2020**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille.

Tous les jeunes nés entre OCTOBRE et DECEMBRE 2004 doivent se faire recenser **avant le 31/12/2020**.

**Contact : ☎ 02.99.92.01.15** Plus d'infos sur [www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc)

# Zoom sur la Commission Jeunesse et Citoyenneté

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la municipalité a défini ses orientations concernant la jeunesse, avec la mise en place d'une commission Jeunesse et citoyenneté.

La commission Jeunesse et Citoyenneté a la charge de proposer au conseil municipal des actions en direction de la jeunesse chapeilloise en s'appuyant sur une volonté de reconnaître à nos jeunes la capacité d'exprimer des opinions utiles pour la collectivité et d'agir sur son cadre de vie.



Pour ce faire, la commission travaille depuis quelques semaines à la mise en place d'une instance consultative afin d'écouter et d'accompagner les demandes.

Aussi, nous aimerions connaître vos besoins, vos envies, sur ce que vous avez envie de mettre en place et de développer sur notre commune.

**Donc, à vos claviers, à vos plumes, et transmettez-nous VOS IDÉES !!!  
Qui peut le mieux connaître vos besoins que vous-mêmes !!!**

La commission a également pour vocation d'informer nos jeunes, pré-ados et adolescents, sur tout ce qui se fait au sein de notre Communauté de Communes les concernant que cela soit sportivement, culturellement, associativement... Pour nous transmettre vos idées 2 solutions :

par mail : [morgane.troufflard@gmail.com](mailto:morgane.troufflard@gmail.com)

par courrier : déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie, à notre intention.

## Office des Sports

Toute l'année, l'office propose des activités pendant les vacances scolaires pour les enfants à partir de 7 ans. Le reste de l'année, il intervient auprès des associations sportives du territoire en mettant à leur disposition des animateurs. N'hésitez pas à les contacter ou consulter leur site internet [www.officeaffetvilaine.fr](http://www.officeaffetvilaine.fr) ou page Facebook Oijs Affetvilaine



Jeunesse et Citoyenneté

# W e Ker : Réseau des missions locales.

**We Ker (Réseau des missions locales du bassin d'emploi de Rennes) est une association chargée de l'insertion sociale et professionnelle de jeunes 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire.**

Pour rencontrer la mission locale sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté :

- **Le Réso** – 26, rue du Commandant Charcot, 35580 Guichen
- **Le Chorus** – 7, rue du Querpon, Maure-de-Bretagne, 35330 Val d'Anast
- **Espace Alexis Moison** – 52, avenue du Port, 35480 Guipry-Messac  
ou appeler le **02 99 78 00 78**



## L'outil en main



L'Outil en Main Val d'Anast a ouvert ses premiers ateliers à la rentrée scolaire 2019/2020, au 14, rue du Rotz à Maure de Bretagne.

Les enfants de 9 à 14 ans inscrits, sont initiés à la pratique de métiers manuels par des bénévoles expérimentés le mercredi après-midi. Les enfants peuvent, par des gestes simples et avec de vrais outils s'initier à la pratique de métiers manuels et auront ainsi le plaisir de remporter leurs propres ouvrages.

Plusieurs activités sont proposées : art floral, couture, travaux manuels, couverture/zinguerie, cuisine, mécanique auto, menuiserie, électricité/plomberie, maçonnerie.



Vous pouvez, dès maintenant, inscrire vos enfants. N'hésitez pas à consulter la page Facebook de notre association : <https://www.facebook.com/loutilenmainvaldanast>

**Pour tout renseignement complémentaire : 06 03 61 09 94 ou 06 87 01 21 38 [emvaldanast@gmail.com](mailto:emvaldanast@gmail.com)**

## Développement culturel

La nouvelle équipe municipale a créé une commission vouée au développement culturel de la Commune.

Nous souhaitons en effet accueillir des manifestations culturelles diverses, faire vivre les différents bâtiments et lieux de notre commune comme la Vigne, la salle des fêtes... Et pourquoi pas l'église. Notre objectif est de promouvoir la culture pour tous bien entendu,

mais également d'organiser des rendez-vous réguliers autour desquels les chapelais de tout âge auront plaisir à se retrouver.

A cet effet, nous proposons d'ouvrir la commission du développement culturel à tous ceux et toutes celles qui pensent pouvoir nous aider à imaginer, organiser et promouvoir ces manifestations.

Une première réunion de cette commission est programmée le **vendredi 25 septembre, à 19 h, à la salle polyvalente**. Nous vous invitons à y participer afin de rencontrer l'équipe en charge de cette commission et d'échanger sur votre éventuelle participation.

Pour toute question, n'hésitez pas à joindre Florence DAX par mail : [fdax@gmail.com](mailto:fdax@gmail.com)



## L'heure du Conte



Exceptionnellement cette année, la crise du Covid-19 étant passée par là, notre 1<sup>ère</sup> séance de l'année, la séance découverte, sera animée par une artiste, **Juliette PINOTEAU**. La séance de juin ayant dû être annulée.

Dans le cadre de son exposition à la bibliothèque, l'artiste vous propose une Heure du Conte exceptionnelle, **mercredi 23 Septembre, de 14h à 16h**, avec visite de l'exposition commentée par elle-même, suivie d'un

atelier d'expression artistique. Gratuit, à partir de 7 ans.

Renseignements et inscriptions à la bibliothèque, au 02.99.92.05.71 ou [bmlachapel-lebouexic@gmail.com](mailto:bmlachapel-lebouexic@gmail.com)

Attention, places limitées !!!



# Les Petits Débrouillards

## les petits débrouillards

### EURÊKA !

Le Festival des Bibliothèques des Vallons revient pour une 5<sup>e</sup> édition très scientifique !

Le programme de « **Eurêka !** » est disponible à la bibliothèque et sur [www.bibliothequesdesvallons.fr](http://www.bibliothequesdesvallons.fr), mais vous pouvez d'ores et déjà noter les animations prévues dans votre bibliothèque.

**Mercredi 14 Octobre, de 14h à 16h** : une *Heure du Conte* spéciale sciences, avec l'association des P'tits Débrouillards : Viens fabriquer un engin extraordinaire !

*A partir de 7 ans, gratuit, sur inscription.*

Inscriptions à la bibliothèque, au 02.99.92.05.71 ou par mail [bmlachapellebouexic@gmail.com](mailto:bmlachapellebouexic@gmail.com)

# Festival Mil'Goul



Dans le cadre du **FESTIVAL MIL GOUL**, le Gallo dans tous ses états, l'association **Bertègn Galèzz**, en partenariat avec la bibliothèque, vous propose :

**SAMEDI 3 OCTOBRE / (SAMADI 3 D'OTOBRE)**

LECTURES ET COMPTINES EN GALLO -  
(ISTOUÉRES EN GALO)

Bibliothèque de La Chapelle-Bouëxic -  
(La Chapèl-Bouéssi )

11h – Gratuit – Durée : 30 à 45 minutes

Les enfants dès 3 ans et leurs parents sont invités à s'initier au gallo à travers des jeux et des comptines et à découvrir une sélection d'albums contés en gallo par Anne-Marie Pelhate, conteuse en gallo.

Les garçailles, dès 3 ans d'âge, e leu jens pourront veni gouti ao gallo o des jeûs, des rimandelles e je leu lirones etou des istouéres d'amain pour yeûz en gallo.

**Renseignements et inscriptions à la bibliothèque,**  
02.99.92.05.71 ou [bmlachapellebouexic@gmail.com](mailto:bmlachapellebouexic@gmail.com)

# Le Bar Tabac a changé de propriétaire.

Après, 5 ans dans la commune, Lili, est partie début juillet pour de nouveaux horizons professionnels. Nous la remercions pour les bons moments passés dans le Bar-tabac et lui souhaitons bon vent pour la suite de sa vie professionnelle.

Covid oblige, la reprise initialement prévue mi-avril, n'a finalement eu lieu qu'en Juillet.

Forte d'une expérience de près de 30 ans Zaboo, la nouvelle propriétaire, originaire de la Guerche-de-Bretagne, va apporter son savoir-faire.

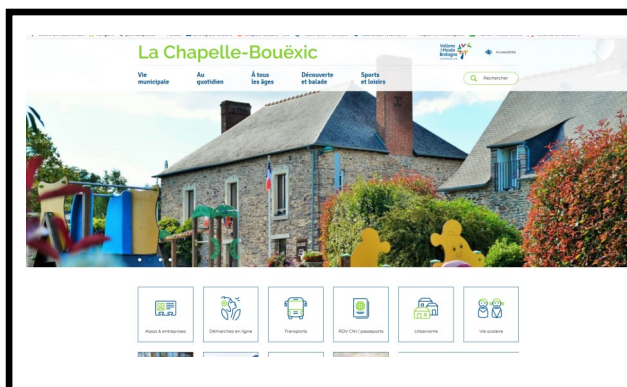
Après un stage de qualification à 18 ans au Piccadilly à Rennes, elle a ensuite travaillé pendant 9 ans à Saint Grégoire, en restauration puis durant 15 ans en Suisse. Zaboo a conservé toutes les activités initiées par Lili et compte organiser des soirées à thèmes, notamment, à Halloween et Noël.

**L'établissement est ouvert,  
de 6h45 à 13h00**

**et de 16 h00 à 20 h00.**

**Samedi et dimanche de 8 h à 13 h  
et de 17 h à 20 h.**

**Fermeture hebdomadaire, le lundi après-midi et le mardi.**



**Retrouvez l'ensemble des commerçants et artisans  
de la commune :**

**Rendez vous sur le site internet de la mairie**

**[www.lachapellebouexic.fr](http://www.lachapellebouexic.fr)**

**Rubrique : Au quotidien / Commerces et artisans.**

## V isite du Député



L'inspectrice de l'Éducation nationale et le Député ont visité l'école. Accueillis par le Maire, des membres du Conseil Municipal, la Directrice et l'équipe enseignante, Catherine Canerot, Inspectrice de l'Éducation nationale, accompagnée de Gaël Le Bohec Député, ont visité le **18 juin dernier** l'école de la Roche Pourprée. Avant de s'entretenir avec les enseignants et d'en apprendre un peu plus sur le quotidien des élèves de l'école publique pendant le confinement, l'Inspectrice et le Député ont tenu à faire le point sur le dispositif exemplaire mis en place par la municipalité et le corps enseignant pour la reprise des cours.

## C 'est la rentrée à l'Ecole de la Roche Pourprée.



*L'équipe enseignante : 1°) Diane PANISSARD, 2°) Isabelle COGAN 3°) Séverine DUBOIS 4°) Stéphanie MASSIOT DUVAL, 5°) Stéphanie SCHAFLANG 6°) Fabienne MOULARD 7°) Sylvie HOURMAND 8°) Laurence HEUDES MONNERAIS, 9°) Sylvie SECQ, 10°) David JUBAULT,*

Contrairement à ce qui était espéré début juillet, les modalités d'accueil des élèves ont été reconduites de façon identique à celles de la fin de l'année scolaire dernière : parking transformé en lieu d'accueil des élèves, gestes barrières institués, aucun parent dans les locaux, port du masque obligatoire pour tous les adultes. Ce sont donc 8 classes qui ont repris les cours le mardi 1<sup>er</sup> septembre. L'équipe pédagogique ne connaît pas de changement majeur. La répartition pédagogique est la suivante : TPS-PS-MS : Sylvie SECQ - TPS-PS-MS : Fabienne MOULARD - GS : Stéphanie MASSIOT-DUVAL - CP : Sylvie HOURMAND - Directrice) et Stéphanie SCHAFLANG - CE1 : David JUBAULT - CE2 : Laurence HEUDES-MONNERAIS - CM1 : Isabelle COGAN et Diane PANISSARD - CM2 : Séverine DUBOIS

# C'est la rentrée à l'Ecole de la Roche Pourrée.



- 1°) Roger Morazin (Maire)
- 2°) Louissette LEBRET (Adjointe aux affaires sociales et scolaires)
- 3°) Marie-Claire Ruault-Dubord (Adjointe au personnel municipal et finances communales).
- 4°) Marie-Clémence BAMA (Secrétaire Générale).
- 5°) Christelle GHERARDI (Atsem classe TPS/PS/MS et accompagnement des enfants prenant le car le matin).
- 6°) Anita GAYET (Atsem classe GS et garderie du matin).
- 7°) Nadège JOUIN (Atsem TPS/PS/MS et surveillance dans la cour des enfants transportés par le car)
- 8°) Fabien VOISIN (surveillance de cour)
- 9°) Brigitte BAUX (entretien des locaux, service au restaurant scolaire, et garderie le soir).
- 10°) Valérie MARCHAND Cuisinière
- 11°) Nadia BOUGEARD (entretien des locaux, service au restaurant scolaire et accompagnement des enfants prenant le car le soir).
- 12°) Noémie GUILLERY (service au restaurant scolaire).
- 13°) Agnès CHAUVEL (surveillance garderie du soir).



## Travaux à l'école pendant les vacances scolaires.

Afin de maintenir l'école en bon état et répondre aux demandes améliorant son fonctionnement, les travaux suivant ont été réalisés :

- Réfection et vitrification du parquet de la classe de Mme HEUDES.
- Réfection et peinture du portail donnant sur la Rue de Rennes.

- Réfection de la cour pour combler un effondrement.
- Pose d'une cabane pour y mettre les jeux de cour pour la maternelle.
- Retrait de bordures sur le parking de l'école pour l'agrandir.

Le Conseil d'école permet aux élus, enseignants, parents d'élèves de se concerter autour des projets pédagogiques, des demandes de travaux...



**A vos agendas !**  
**Vendredi 2 Octobre à 20h00 -**  
Salle polyvalente - Assemblée générale de l'Amicale Laïque.

## Une nouvelle association à La Chapelle .

L'association « Spirale » vous propose des cours de Tai Chi Chuan pour enfants et pour adultes le mercredi à La Chapelle-Bouëxic.

**Pour les enfants de 9 à 12 ans : "L'Ours de terre et ciel" Tai Chi et bâton, le mercredi de 17H15 à 18H00.** Les cours pour enfants sont limités à 8 enfants par session.

**Pour les adultes Tai Chi Chuan le mercredi de 18H45 à 19H45.**

**Rendez-vous à la salle polyvalente rue de la Guée à La Chapelle Bouëxic. Les cours ont débuté depuis le 9 septembre mais il est toujours possible de s'inscrire.**

La pratique du Tai Chi Chuan calme l'esprit et unifie le corps. Elle permet d'améliorer l'équilibre, la souplesse, la coordination et l'harmonisation du geste, le relâchement des tensions musculaires, le renforcement des muscles profonds, la concentration, la conscience de notre schéma corporel en lien avec notre respiration.

Accessible à tous, le Tai Chi Chuan permet, de par la répétition des mouvements, d'avancer à son rythme.

Les cours sont assurés par Sybille Gauchard titulaire d'un certificat de moniteur ainsi que du 3ème Duan AMCI (Art Martiaux Chinois Interne) diplômée par la FAEMC (Fédération des Arts Energétiques et Martiaux Chinois) et d'un Certificat de Qualification Professionnel en cours d'obtention.

**Inscription possible toute l'année.**

**Pour toute information :**

**taichispirale35asso@yahoo.com ou Sybille au 06 07 36 29 20**



# COMITÉ DES FÊTES



**COMITE DES FETES**

**LA CHAPELLE BOUËXIC**

L'assemblée générale du Comité des fêtes se tiendra le **mardi 15 septembre, à 19h** à la salle polyvalente.

Ordre du jour :

- 1) Perspectives 2020 2021
- 2) Questions diverses
- 3) Renouvellement du bureau

Cette assemblée sera suivie d'un moment de convivialité.

En espérant vous y retrouver nombreux et en pleine forme.

## Gym et Zumba



Reprise des cours à la salle polyvalente de La Chapelle-Bouëxic.

La Dynamique vous propose :

**Le mercredi matin à partir du 16 Septembre à 10h15 :**

cours de gym.

**Le jeudi soir à partir du 17 Septembre à 19h15 :**

cours de gym et à 20h15 : cours de zumba.

**Les 2 premiers cours sont gratuits !**

A vous de choisir votre activité gym ou zumba ou bien de pratiquer les 2 !

Contact : Mme PHILIPPEAU au 07.82.18.44.59 ou  
dynamique35330@gmail.com



## Initiation Gym Enfants

L'association La Dynamique section gym et zumba reprend également son activité **gym pour les enfants** : initiation à l'équilibre, zumba, coordination .... Cette activité s'adresse aux enfants âgés de 5 à 9 ans.

**Les cours ont lieu le lundi soir de 16h45 à**

**17h45 à la salle de motricité** (parking de l'école).

Les enfants peuvent être pris en charge à la sortie de l'école. Nombre de places limitées. Début des cours :

**Lundi 21 Septembre 2020; Le 1er cours gratuit.**

Contact Mme Sylvie PHILIPPEAU au 07.82.18.44.59  
ou par mail dynamique35330@gmail.com



# E COLE DE VTT

L'activité VTT redémarre, rendez vous **mercredi 23 septembre** !

Attention, nous avons changé de lieu de rassemblement, le local VTT se trouve désormais dans le bourg. Rendez-vous au hangar, en tôles vertes, se situant derrière le bureau de poste.

- Mercredi 10h30 à 12h - Débutant (7 - 10 ans selon niveau).
- Mercredi 14h à 15h30 Initiés (10 ans et +).
- Mercredi 15h30 à 17h/17h30 – Groupe compétition (à partir de 12 ans)

Coût de la licence + cotisation: 66 €

Renseignements: Fabien VOISIN 06.89.49.43.45 ou par mail [animationlachapellebouexic@gmail.com](mailto:animationlachapellebouexic@gmail.com)

L'activités VTT est soumise aux recommandations et conditions imposées par le Ministère chargé des sports et la Fédération concernée qui peuvent évoluer en fonction de la progression ou non du coronavirus.



# M ULTISPORTS



LA CHAPELLE-BOUËXIC

L'activité **Multisports enfants** reprendra le **lundi 21 septembre** :

- Créneau GS – CP : tous les lundis de 16h45 à 17h45 – (12 places, 6 filles / 6 garçons suivant inscriptions).
- Créneau : CE1 – CE2 - CM1, tous les lundis de 18h à 19h (14 places max, 7 filles/7 garçons suivant inscriptions). Coût de la licence + cotisation: 55 €

L'activité **Multisports adultes** reprendra à partir de **lundi 21 septembre**

- Tous les lundis soirs 19h30 à 20h30. Coût de la licence + cotisation: 65€

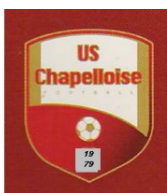
Renseignements: Fabien VOISIN par mail [animationlachapellebouexic@gmail.com](mailto:animationlachapellebouexic@gmail.com) ou au 06.89.49.43.45.

Les activités multisports sont soumises aux recommandations et conditions imposées par le Ministère chargé des sports et la Fédération concernée. Elles peuvent évoluer en fonction de la progression ou non du coronavirus.

# US CHAPELLOISE

Quelques joueurs et dirigeants de l'US Chapelloise ont désherbé le terrain de football pendant une matinée. La récolte de mauvaises herbes fût bonne !

**Le 18 Juillet**, l'US Chapelloise a organisé un tournoi de foot en la mémoire de son jeune licencié **Kévin LAVOLÉ**. Tous les bénéfices de cette journée ont été reversés à la famille. Merci aux commerçants, bénévoles et à la Mairie de la Chapelle Bouëxic ainsi qu'à l'ensemble des joueurs pour leur soutien. Pour information, à la demande de la famille, les 3 équipes de l'US Chapelloise porteront toute la prochaine saison un brassard noir pour ne pas oublier Kévin.



La saison 2020-2021 va reprendre début septembre. L'US Chapelloise est à la recherche de joueurs et dirigeants pour venir compléter son effectif. Si vous êtes intéressés, veuillez contacter David TESSIER au **06 44 24 43 62**.

L'US Chapelloise organise un concours de palets le **samedi 26 Septembre** au stade municipal. Inscription à partir de 9H. "Restauration sur place".

# Coupon sport

Le dispositif Coupon sport du Département d'Ille-et-Vilaine a pour but d'aider les jeunes breillien.(né.es entre 2005 et 2009), bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée scolaire (ARS), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière. Ainsi le département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des Sports et affilié à l'Agence Nationale Des Chèques Vacances (ANCV).

Le montant de cette aide défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion est de 20 Euros par enfant pour une licence comprise entre 45 € et 90 € ou de 40 € par enfant si le coût global est supérieur à 91 €.

Pour en bénéficier, vous devez effectuer une demande lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive en présentant une copie de l'attestation d'A.R.S et du livret de famille ou une pièce d'identité. Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par l'ANCV.





# ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 2 Juin 2020

### • Frais de déplacement des membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire précise que les membres du Conseil Municipal peuvent bénéficier de remboursement de frais de transport qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou des organismes où ils représentent la Commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

La prise en charge de ces frais est assurée dans les mêmes conditions que pour les frais de mission et se fera sur justificatifs.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du règlement de frais de déplacement des membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14
- Pouvoir : 1
- Pour : 15 dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'octroyer des frais de déplacement aux membres du Conseil Municipal dans les conditions désignées ci-dessus

### • Fixation des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux.

Il est donné lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des Maires : article L 2123-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des Adjointes (article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après en avoir délibéré et procédé au vote dont les résultats ont été les suivants

- Présent : 14
- Pouvoir : 1
- Pour : 12
- Contre : 3 dont 1 pouvoir
- Abstention : 0

Considérant que la Commune compte 1475 habitants (population DGF 2020), le Conseil Municipal décide d'arrêter l'indemnité du Maire et des Adjointes comme suit :

- Mr le Maire : Mr MORAZIN Roger : 35,5% de l'indice brut terminal
- 1° Adjointe : Mme LEBRET Louissette : 10,5 % de l'indice brut terminal
- 2° Adjoint : Mr CHAUDAGNE Michel : 10,5% de l'indice brut terminal
- 3° Adjointe : Mme RUAULT-DUBORD Marie-Claire : 10,5 % de l'indice brut terminal
- 4° Adjoint : Mr SOULAIN Franck : 10,5% de l'indice brut terminal
- Conseillère municipale déléguée : Mme BERNARDIN-CORBES Emilie : 1,5 % de l'indice brut terminal
- Conseiller municipal délégué : Mr BOUET Jean-Yves : 1,5% de l'indice brut terminal.
- Conseillère municipale déléguée : Mme LARCHER Ghislaine: 1,5 % de l'indice brut terminal
- Conseiller municipal délégué : Mr TESSIER David : 1,5 % de l'indice brut terminal
- Conseillère municipale déléguée : Mme DAX Florence: 1,5 % de l'indice brut terminal
- Conseiller municipal délégué : Mr GUEHO Fabrice : 1,5 % de l'indice brut terminal
- Conseillère municipale déléguée : Mme TROUFFLARD Morgane: 1,5 % de l'indice brut terminal

Conformément au tableau annexe ci-joint récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

Indemnité de fonction nette mensuelle du Maire

Nom – Prénom - Fonction	Population D G F	Taux	Indemnité nette
Mr MORAZIN Roger	1475	35,5 % de l'indice brut terminal	1104.58 €

Indemnité de fonction nette mensuelle des adjoints

Nom – Prénom - Fonction	Population D G F	Taux	Indemnité nette
Mme LEBRET Louissette	1475	10,50 % de l'indice brut terminal	353.26 €
Mr CHAUDAGNE Michel	1475	10,50 % de l'indice brut terminal	353.26 €
Mme RUAULT-DUBORD Marie-Claire	1475	10,50 % de l'indice brut terminal	353.26 €
Mr SOULAIN Franck	1475	10,50 % de l'indice brut terminal	353.26 €

Indemnité de fonction nette mensuelle des conseillers municipaux délégués

Nom – Prénom - Fonc- tion	Population D G F	Taux	Indemnité nette
Mme BERNARDIN- CORBES Emilie	1475	1,50% de l'indice brut terminal	50.47 €
Mr BOUET Jean-Yves	1475	1,50% de l'indice brut terminal	50.47 €
Mme LARCHER Ghislaine	1475	1,50% de l'indice brut terminal	50.47 €
Mr TESSIER David	1475	1,50% de l'indice brut terminal	50.47 €
Mme DAX Florence	1475	1,50% de l'indice brut terminal	50.47 €
Mr GUEHO Fabrice	1475	1,50% de l'indice brut terminal	50.47 €
Mme TROUFFLARD Morgane	1475	1,50% de l'indice brut terminal	50.47 €

Soit un total de 2 870.92 € net. **Montant maximum possible 5 087.33 €.**

Ce calcul est opéré à partir de la grille de l'article L2123-23et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales et il est rappelé que ce seuil peut cependant être franchi à la condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes ou conseillers municipaux délégués ne soient pas dépassés. Le montant maximum total possible étant de 5087.33 euros

- **Délégation au Maire**

Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après avoir délibéré et avoir procédé au vote dont les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14
- Pouvoir : 1
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 3 dont 1 pouvoir.

Le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1°) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2°) De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal à 10 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et de services qui peuvent être passés en la forme de consultation selon la procédure adaptée dans la limite de 214 000 Euros révisable selon le seuil du Code des Marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

4°) De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour la durée n'excédant pas douze ans ;

5°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents.

6°) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9°) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €;

10°) De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

11°) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

12°) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement (pré-élémentaire et élémentaire) ;

13°) De fixer les reprises d'alignements en application d'un document d'urbanisme ;

14°) D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;

15°) D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le Conseil Municipal : personnel communal, urbanisme, police municipale et ses dérivés. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions et de transiger avec les tiers dans le limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus.

16°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal à 5 000 € ;

17°) D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dans la limite de 1 000 €.

18°) D'exercer, au nom de la Commune, le droit prévu au 1 de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Suivant l'article L2122-23 les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Générale des Collectivités Locales soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Maire, par le Conseil Municipal. Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

## **Informations**

### **1°) Travaux voirie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les devis suivants ont été retenus :

#### **\* Travaux modernisation voirie : V.C n° 112 de la Bleunais.**

Ets EUROVIA – Agence de Rennes - Rue de la Fresnais – BP 57428 - 35174 BRUZ : 33 000 € TTC.

#### **\* Travaux point à temps.**

Ets EUROVIA – Agence de Rennes - Rue de la Fresnais – BP 57428 - 35174 BRUZ : 19 350,00 € TTC pour 25 tonnes.

#### **\* Curage de fossés.**

Ets ETIENNE Mickaël – La Devinais – 35330 VAL D'ANAST : 2 664,00 € TTC sur 3 kms avec dérasement d'accotement.

#### **\* Fauchage des accotements et élagage des talus.**

SARL WESTER Frères – La Rondais – CAMPEL – 35330 VAL D'ANAST : 8 121,19 € TTC pour une période de 3 ans (2020 – 2021 et 2022).

### **2°) Remboursement de location de la salle-polyvalente dans le cadre du COVID 19.**

Des annulations de titres seront émises pour les usagers ayant annulé la location de la salle-polyvalente dans le cadre du COVID 19.

### **3°) Point concernant le personnel communal.**

- Personnel de l'école : les emplois du temps ont été modifiés dans le cadre du COVID 19;

- Services techniques : Mr JOLLY Maxime a été embauché en tant que responsable des services techniques depuis le 16 Avril 2020.

La composition des services techniques est la suivante :

- Mr JOLLY Maxime : 35/35ième

- Mr BOUGAULT Didier : 28/35ième

- Mr COURTEL Loïc : 17/35ième

- Mr RAVET Patrick : 35/35ième (en arrêt maladie actuellement).

### **4°) Commission des Finances.**

La commission des finances est fixée au lundi 15 Juin 2020 à 18h30.

### **5°) C.C.A.S.**

Consécutivement à la liquidation judiciaire de l'Entreprise EVOLUTIVE FORMATION, le logement du CCAS sera loué à partir du 1er Juillet 2020 : - rez-de-chaussée : cabinet infirmier

- 1er et 2 ème étage : SARL ROUBENNE – BF12 (solution informatique et impression)

## 6°) Règlement intérieur

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il dispose d'un délai de 6 mois pour établir le règlement intérieur. Ce règlement intérieur sera donc arrêté lors d'un prochain Conseil Municipal.

## 7°) Bilan masques – COVID 19.

### Bilan

#### Achat de masques et matériel dans le cadre de la pandémie de COVID 19.

- Atelier STEVEN – GUIGNEN : 120 masques tissus :	1 440,00 € TTC
- Département : 1 500 masques jetables x 0,70 € :	1 050,00 € TTC
- SOFIBAC – CESSON : 500 masques FFP2 :	1 920,00 € TTC
- AMF : 1 000 masques textiles alternatifs :	3 500,00 € TTC
- DESIGN-DUVAL – Ste Marie : visière de protection :	373,60 € TTC
- DESIGN-DUVAL – Ste Marie : séparateurs de table :	874,08 € TTC
- CCM – Création – GUICHEN : hygiaphones :	191,52 € TTC
	-----
Total :	9 729,20 € TTC

#### Remboursement par l'Etat :

* Masques à usage unique : 0,84 € TTC	
- SOFIBAC : 500 masques FFP2 x 0,84 € TTC =	420 € TTC
* Département : 1500 x 0,35 (50%) =	525 € TTC
* Masques réutilisables : 2 € TTC	
- Atelier STEVEN : 120 masques x 2 € =	240 € TTC
- AMF : 1 000 masques textiles x 2 € =	2 000 € TTC
	-----
	3 185 € TTC

#### Charge nette pour la Commune :

9 729,20 € TTC – 3 185 € TTC = 6 544,20 € TTC.

Distribution de masques : réservés pour personnes à risque.

#### \* Action de la municipalité dans le cadre du COVID 19.

- information des commerçants et artisans au fur et à mesure des informations reçues en Mairie.  
- Réserve alimentaire : 50 colis à 30 Euros. Distribution aux personnes en difficulté sur proposition de l'assistante sociale.

2 colis de 30 Euros ont été octroyés à une famille.

Les colis non utilisés seront remis au restaurant scolaire.

- Contact des seniors toutes les semaines.

5 groupes d'agents de la Mairie ont été organisés avec 15 appels chacun.

Les personnes suivantes ont été contactées :

- personnes âgées.
- personnes seules
- personnes en maison de retraite.

8°) Distribution du statut de l'élu local à chaque conseiller municipal.

La séance a été close à 21H00.

## Réunion du 22 Juin 2020

- **Adjonction à l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Délibération d'autorisation permanente de poursuites à Mr le Trésorier de MAURE-PIPRIAC.
- Déclaration d'Intention d'Aliéner : 4, rue du Plat d'Or
- Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 15 Juin 2020
- Certificats d'énergie.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'ajouter les questions ci-dessus à l'ordre du jour.

- **Fiscalité locale : décision concernant les taux : - taxe foncier bâti - taxe foncier non bâti.**

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition comme suit pour l'année 2020 et en conséquence de ne pas augmenter les taux en 2020 :

- taxe foncier bâti : 17,16 % - taxe foncier non bâti : 47,76 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet et propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Votants : 13 - Pouvoirs : 2
- Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 comme suit :

- taxe foncier bâti : 17,16 % - taxe foncier non bâti : 47,76 %

- **Vote du budget primitif de la Commune : Année 2020.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020 de la Commune comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 1 009 104,00 Euros - Recettes : 1 009 104,00 Euros

Investissement : Dépenses : 1 169 943,00 Euros - Recettes : 1 169 943,00 Euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du vote du budget primitif ci-dessus.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

Votants : 13. Pouvoir : 2.

Pour : 12 dont 1 pouvoir. Contre 3 dont 1 pouvoir.

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- Vote le budget primitif 2020 de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC.

- **Vote du budget primitif – Assainissement : Année 2020.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020 Assainissement comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 342 277,00 Euros - Recettes : 342 277,00 Euros

Investissement : Dépenses : 323 964,00 Euros - Recettes : 323 964,00 Euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du vote du budget primitif 2020 – Assainissement ci-dessus.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

Votants : 13 - Pouvoir : 2

Pour : 15 dont 2 pouvoirs. Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif 2020 - Assainissement de LA CHAPELLE-BOUEXIC.

- **Vote du budget primitif – lotissement – Année 2020.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020 du lotissement comme suit :

- Fonctionnement : Dépenses : 293 067,29 Euros - Recettes : 293 067,29 Euros
- Investissement : Dépenses : 210 912,17 Euros - Recettes : 210 912,17 Euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du vote du budget primitif ci-dessus. Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Votants : 13 - Pouvoirs : 2
- Pour : 15 dont 2 pouvoirs. Contre : 0. Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif 2020 du lotissement de LA CHAPELLE-BOUEXIC.

- **Désignation des délégués des Conseils Municipaux aux Comités des Syndicats intercommunaux et aux commissions communales : désignation complémentaire.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales qui viennent d'avoir lieu, la nouvelle assemblée délibérante doit procéder à l'élection de ses délégués aux comités des différents syndicats dont fait partie la Commune ainsi qu'à l'élection des membres des différentes commissions communales. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 2 Juin 2020 et propose de procéder aux désignations complémentaires suivantes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les délégués aux comités des différents syndicats désignés ci-dessous sont élus ainsi que les membres des différentes commissions.

Représentations : désignation complémentaire des délégués des Conseils Municipaux aux Comités des Syndicats Intercommunaux.

- SMICTOM : 1 délégué : CHAUDAGNE Michel

- CLIC des 4 Rivières : Objet : Mettre en place tous les moyens d'information de prévention au service des personnes âgées, des handicapés. 1 délégué : LEBRET Louissette.

- ACDES : Objet : Création d'activités pour contribuer au développement économique local. 1 délégué titulaire : MORAZIN Roger - 1 délégué suppléant : LEBRET Louissette.

- Syndicat des Bruyères : Objet : Gestion des travaux d'eau potable - 1 délégué titulaire : CHAUDAGNE Michel - 1 délégué suppléant : MORAZIN Roger

- Natura 2000 – Vallée du Canut - 1 délégué : MORAZIN Roger

- Pays de Vallons de Vilaine - 1 délégué titulaire : CHAUDAGNE Michel - 1 délégué suppléant : MORAZIN Roger

- **Commissions**

- Urbanisme : Suivi des déclarations préalables, des certificats d'urbanisme, des permis de construire, du lotissement du Pont-es-Frères, SPANC.

- CHAUDAGNE Michel : Président
- COUDRAIS Rémy – LARCHER Ghislaine – SOULAIN Franck

- Communication : Echo-Chapellois – Site Internet

- BOUET Jean-Yves : Président
- DAX Florence – TESSIER David – PERON Virginie – GADONNEIX Serge (suppléant).

- **Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13. Pouvoirs : 2
- Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer le nombre de membres du C.C.A.S à 16 : 8 membres désignés par le Conseil Municipal, 8 membres désignés par le Maire.

- **Désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération de ce jour fixant le nombre de membres du CCAS à 16 : 8 membres désignés par le Conseil Municipal, 8 membres désignés par le Maire.

Le Maire étant Président de droit du Conseil d'administration du CCAS.

Après en avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres du CCAS.

La liste de candidats est la suivante :

- LEBRET Louisette, LARCHER Ghislaine, DAX Florence, BOUET Jean-Yves, BERNARDIN-CORBES Emilie, SOULAIN Franck, GADONNEIX Serge, PERON Virginie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pouvoirs : 2
- Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal déclare élu (es) : LEBRET Louisette, LARCHER Ghislaine, DAX Florence, BOUET Jean-Yves, BERNARDIN-CORBES Emilie, SOULAIN Franck, GADONNEIX Serge, PERON Virginie pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC.

Monsieur le Maire précise, pour information, que 8 membres sont nommés parmi les personnes non membres du Conseil Municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune :

- 1 représentant des associations familiales : UDAF : Mme LARCHER Marie-Thérèse – Le Mariage

- 5 représentants des associations de retraités et de personnes âgées :

Mme TIGER Marie-Thérèse, Mme BOHUON Marie-Hélène, Mme LARCHER Marie-Thérèse – Le Clos Jouan, Mr LERAY Michel, Mr SOULAIN Roger

- 1 représentant des personnes handicapées : FNATH : Mr BERTIN Bernard

- 1 représentant d'associations qui couvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion : Secours Catholique : Mme DION Lucienne

- **Désignation des membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles.**

Vu le décret n°60-977 du 12 septembre 1960 relatif à la Caisse des Ecoles.

Le comité de la Caisse des Ecoles est administré par :

- Le Maire, Président de droit
- Deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal
- Trois membres élus par les sociétaires représentant les associations de parents d'élèves
- l'Inspecteur de l'Education Nationale ou son représentant
- un membre désigné par le Préfet



Vu l'article R 212-26 du Code de l'Education.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du nombre de conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pouvoirs : 2
- Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide que le nombre de conseillers municipaux appelés à siéger au comité de la Caisse des Ecoles est fixé à deux.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des deux membres élus au sein du Conseil Municipal appelés à siéger au comité de la Caisse des Ecoles.

La liste des candidats est la suivante : - LEBRET Louisette - RUAULT-DUBORD Marie-Claire

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R 212-26 du Code de l'Education,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pouvoirs : 2
- Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal déclare élues : Mme LEBRET Louisette, Mme RUAULT-DUBORD Marie-Claire pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC. Monsieur le Maire étant Président de droit.

Monsieur le Maire précise que 3 membres ont été désignés par les associations de parents d'élèves :

- Mme JARDIN Pascale, Mme DELALONDRE Sabrina, Mr TIGER Guillaume

Le représentant de l'Education Nationale est Mr MANDON Marcel et un représentant du Préfet.

- **Liste de présentations des candidats aux Commissions communales des impôts directs.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Arrête la liste suivante de présentation des candidats aux commissions communales des impôts directs :

\* 10 membres titulaires ( Commune)

- 1°) Mme LEBRET Louisette, 2°) Mr CHAUDAGNE Michel, 3°) Mr GADONNEIX Serge  
4°) Mme RUAULT-DUBORD Marie-Claire, 5°) Mr SOULAIN Franck, 6°) Mr RAIMBAULT Francis, 7°) Mr MANDON Marcel, 8°) Mr SOULAIN Michel, 9°) Mme MUSTIERE Colette, 10°) Mr SOULAIN Gervais

1 membre titulaire (hors commune) : Mr LARCHER Anthony – 4 La Molière – 35580 GUIGNEN.

1 membre titulaire bois et forêt : Mr MONNERAIS Dominique

\* 10 membres suppléants (Commune)

- 1°) Mr COUDRAIS Rémy, 2°) Mme BERNARDIN-CORBES Emilie, 3°) Mr BOUET Jean-Yves  
4°) Mme PERON Virginie, 5°) Mr TESSIER David, 6°) Mr SOULAIN Eric, 7°) Mme TIGER André  
8°) Mr LARCHER Alain, 9°) Mr MONNERAIS Gérard, 10°) Mr LARCHER Eric

1 membre suppléant (hors commune) : Mr COLLET Robert – Hadé – 35330 BOVEL.

1 membre suppléant eaux et forêts : Mr COUDRAIS Pascal , 8, Rue des Alouettes 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC.

- **Devis abri-bus.**

Il est décidé de surseoir à cette question et de solliciter différents devis.

- **Dissolution du SIGEP.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la dissolution du SIGEP et la reprise par la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande Communauté, de la gestion de la piscine de GUER avait été approuvée le 31 Mars 2019.

Lors de la séance du conseil communautaire du 4 Juillet 2019, des éléments portant sur la gestion financière du syndicat avaient justifié l'abrogation de la délibération C-2019-28 et la mise en œuvre d'une étude approfondie des comptes du Syndicat.

Cette étude a donné lieu à l'appel d'un complément de participation financière de tous les adhérents du SIGEP pour un montant de 148 772,36 € réparti selon le document en annexe, permettant ainsi la régularisation de la situation.

Au vu de la compétence « construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs (piscine de Guer, la Gacilly, Malestroit, Sérent) exercée par de l'Oust à Brocéliande Communauté, et pour garantir une gestion financière et un service cohérent, il est demandé la dissolution du SIGEP au 30 Juin 2020.

Il est d'autre part proposé d'approuver les conditions financières et patrimoniales, soit le transfert intégral de l'actif et du passif, sans partage de la trésorerie du Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Piscine de Guer (SIGEP) à de l'Oust Brocéliande Communauté à la date du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 et d'approuver le fait que les personnels administratifs, techniques et sportifs du SIGEP seront intégralement repris par la communauté de communes de l'Oust Brocéliande Communauté, dans les conditions d'emploi, de statut d'acquis et de carrières qui sont les leurs.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de la dissolution du SIGEP de GUER au 30 Juin 2020.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13
- Pouvoir : 2
- Pour : 15 dont 2 pouvoirs
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la dissolution du SIGEP de GUER au 30 Juin 2020 dans les conditions désignées ci-dessus.

- **Autorisation permanente de poursuite au comptable public du centre des finances publiques de PIPRIAC.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr le Trésorier – comptable public du centre des finances publiques de PIPRIAC dans lequel il sollicite l'autorisation générale et permanente de poursuites pour le recouvrement des créances pour la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pouvoirs : 2
- Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Vu le décret n° 2009-125 du 3 Février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux, et vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales.

- Décide de donner au comptable public du centre des finances publiques de PIPRIAC l'autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

• **Déclaration d'intention d'aliéner : parcelle section AB – n° 235 – 4, rue du Plat d'Or.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 6 Novembre 2017 instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines délimitées par le Plan Local d'Urbanisme de LA CHAPELLE-BOUEXIC approuvé par délibération du 3 Mars 2014. Considérant la DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) transmise par l'Etude notariale SABOT – FENIOU - SABOT – Centre d'Affaires du Val Coric - BP 29 – 56382 GUER Cédex - concernant la parcelle suivante :

- section AB – n° 325 sise le Bourg – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC appartenant à Mme RUEN Monique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de l'exercice du droit de préemption urbain et propose de renoncer à l'exercice de ce droit de préemption urbain.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pouvoir : 2  
- Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain concernant la parcelle désignée ci-dessus.  
- Autorise Mr le Maire ou l'Adjoint délégué à signer au nom et pour le compte de la Commune tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Informations**

1°) – **Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 15 Juin 2020.**

Mme LEBRET Louissette, Adjointe aux affaires scolaires, donne lecture du compte-rendu du Conseil d'Ecole du 15 Juin 2020.

2°) **Compte-rendu VHBC.**

Mme BERNARDIN-CORBES Emilie déléguée communautaire fait part au Conseil Municipal du dernier compte-rendu de la réunion de VHBC.

- **Fiscalité locale :**

- **Taxe d'habitation :** 80 % des ménages sont exonérés en 2020, les 20 % restant des ménages seront exonérés sur les 3 ans à venir. Ce qui représente une perte de 450 000 Euros pour VHBC. La moyenne de taxe d'habitation payée par habitant étant de 190 Euros.

- **Taxe foncier bâti :** Il est décidé d'augmenter le taux de taxe foncier bâti de 0,16 % à 1,50 % correspondant à 20 € par foyer.

- **Marché : Centres de loisirs Val d'Anast et LA CHAPELLE-BOUEXIC.** Il est décidé de renouveler le marché relatif aux centres de loisirs de Val d'Anast et LA CHAPELLE-BOUEXIC pour un montant de 1 800 000 Euros sur 5 ans soit un montant annuel de 360 000 Euros dont 50 000 Euros pour LA CHAPELLE-BOUEXIC.

- **Très Haut Débit :** VHBC décide de contracter un prêt de 2 500 000 € au taux de 0,80 % pour financer les travaux pour les 5 à 6 ans à venir.

- **Tourisme : opération de communication :** Les marques « Vallons en Bretagne » et « On est prêt » sont diffusées au moyen de 2 fiches d'information. Une information est également diffusée sur France 3 en soutien au tourisme du secteur.

A partir du prochain numéro, les comptes-rendus seront résumés. Vous pourrez retrouver l'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal sur le site internet de la Commune [www.lachapellebouexic.fr](http://www.lachapellebouexic.fr) ou sur le tableau d'affichage situé sous le porche de la mairie.

# HORAIRES ET PERMANENCES :

## Mairie

Du lundi au vendredi  
de 8h45 à 12h15

**Permanences les  
samedis suivants**

De 9h30 à 12h00  
**13 et 27**

**Septembre  
10 et 24 Octobre  
7 et 21 Novembre**

**Permanence des  
élus sur rendez-vous  
le samedi de 10h00 à  
12h00.**



37 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.01.15  
www.lachapellebouexic.fr  
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@orange.fr

## Agence Postale

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30

Samedi de  
9h à 12h00



12 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.01.10

## Bibliothèque Municipale

Du mardi au vendredi  
de 16h00 à 18h00

Samedi  
de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.05.71

✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

## Espace Multimédia

Sur rendez vous  
Lundi, Mardi, Jeudi,  
Vendredi  
De 10h00 à 12h00



19 Rue de la Mairie ☎ 02.99.92.05.71  
✉ linda.lelay@vallonsdehautebretagne.com

## Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus  
☎ 02.99.92.46.99  
Mairie de Guichen  
☎ 02.99.52.05.75

## Permanences Député

Uniquement sur rendez-vous auprès de  
son collaborateur Nicolas Elleouet au 06.64.82.58.50  
ou par mail Nicolas.Elleouet@clb-an.fr  
Vendredi de 15h à 18h à Guichen



## Vallons de Haute Bretagne Communauté

ZA les landes  
12, rue Blaise Pascal - BP 88051  
35580 GUICHEN  
☎ 02 99 57 03 80  
accueil@vallonsdehautebretagne.fr

## Permanences Conciliateur de Justice

Uniquement sur rendez-vous  
Mairie de Guichen ☎ 02.99.05.75.75  
Chorus - Val d'Anast ☎ 02.99.92.46.99



## Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Lundi de 14h à 17h

Mercredi et vendredi de 14h à 17h -

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi de 14h à 18h -

Mercredi et vendredi de 14h à 18h -

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Route de Maure à MERNEL

Se munir d'un masque. Prévoir ses outils.



## Transports



Les dépliants concernant les nouveaux  
horaires des transports Illeneo en direc-  
tion de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à  
la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affi-  
chés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Jean-Yves BOUET,  
et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY.

Impression : Identic, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 620 Exemplaires.

Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Septembre 2020